

Séance du 21 novembre 2018

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, le mercredi 21 novembre 2018 en réunion ordinaire, à 19 heures, sous la présidence de Monsieur **Gérard TARDY**, Maire.

Convocations transmises le 14 novembre pour la réunion du 21 novembre 2018.

Étaient présents : Delphine COURTOT, Nadine DUPREY, Nathalie DZYGA GOUVERNET, Samuel JEANNIARD, Mathilde MAGNIEN, Jean Paul MAGNIEN, Marie Christine MORIN, Incarnation NOBLOT, Maria PEIRAZEAU, Gérard REMONDET

Excusés : Jean Luc ROSIER, pouvoir à Gérard TARDY, Maria SANCHEZ NOGAREDA, pouvoir à Nathalie DZYGA GOUVERNET.

Absent : Alexandre JOUVANCEAU

Mathilde MAGNIEN a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

1. DECISION DU MAIRE

Acceptation d'un chèque de Groupama – choc véhicule contre un mur de la salle des fêtes – pour un montant de 279,00 €

Acceptation d'un chèque de Groupama – Monument aux Morts – pour un montant de 2906,00 €

2. DECISION MODIFICATIVE N°3

Suite aux travaux effectués en 2017- concernant l'accessibilité de la Salle des Fêtes, et les travaux rue de la Montagne - il est nécessaire de transférer les comptes « frais d'études », dans les comptes « travaux ». Les crédits n'ayant pas été prévus au budget, il est nécessaire de faire une décision modificative.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de décision modificative suivant.

Compte	Désignation	INVESTISSEMENT	
		DEPENSES	RECETTES
21318 (041)	Autres bâtiments publics	1680,00 €	
2031 (041)	Frais d'études		1680,00 €
2112 (041)		5460,00 €	
2031 (041)	Frais d'études		5460,00 €
TOTAL		7140,00 €	7140,00 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la présente décision modificative.

Séance du 21 novembre 2018

3. ENQUETE PUBLIQUE

Suite à la délibération 18-07-03 du 10 octobre 2018 concernant les sites classés, une enquête publique est ouverte par arrêté préfectoral n°2018-SBEP-990 du 18 octobre 2018. Au terme de cette procédure, le classement pourra être prononcé par décret en Conseil d'Etat.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public aux jours et heures précisés ci-dessous :

Gevrey-Chambertin : Jeudi 06/12/2018 – 14h00 à 17h00
Mercredi 19/12/2018 – 14h00 à 17h00
Nuits-Saint-Georges : Lundi 26/11/2018 – 9h00 à 12h00
Vendredi 28/12/2018 – 14h00 à 17h00

4. EGLISE – TRAVAUX TRANCHE 3 :

Attribution Marché Public

Suite à la publication du marché public concernant la rénovation de l'Eglise, tranche3, plusieurs entreprises ont répondu à cet appel, suivant les lots proposés.

Lot 1 : Maçonnerie – Pierre de taille

Entreprise	Prix à l'ouverture des plis (€ HT)	Prix après vérification et négociation (€ HT)*	Moyens, matériaux, planning, mémoire justificatif / 60	Prix de l'offre / 40	Note / 100 pts
DEMARS	89 947,15	115 310,79	59	21	80
HORY MARCAIS	101 916,02	125 189,87	58	19	77
DUCHERPOZAT	100 128,18	115 686,14	58	21	79

Lot 2 : Charpente couverture zinguerie

Entreprise	Prix à l'ouverture des plis (€ HT)	Prix après vérification et négociation (€ HT)*	Moyens, matériaux, planning, mémoire justificatif / 60	Prix de l'offre / 40	Note / 100 pts
LES CHARPENTIER DE BOURGOGNE	9 904,46	18 319,99	58	25	83
HORY MARCAIS	10 084,40	29 738,18	58	15	73

* A l'ouverture des plis, les offres étant en deçà des estimations, il a été demandé aux entreprises d'intégrer des travaux prévus sur la tranche suivante, afin de se rapprocher de l'enveloppe budgétaire initialement prévue de 150 000 € HT.

Suite à cet exposé, le Maire propose de retenir l'entreprise DEMARS pour le lot 1 et l'entreprise Les Charpentiers de Bourgogne pour le lot 2, ce que valide le Conseil à l'unanimité.

Séance du 21 novembre 2018

Subvention au titre de la DETR et du Conseil Départemental

Le Conseil Municipal de Morey-Saint-Denis a adopté par délibération du 03 Septembre 2014 le principe de l'opération de rénovation de l'Eglise en 3 tranches à venir pour un montant estimatif total de 600 000 € TTC

Ces 3 tranches de travaux sont ;

Tranche ferme : 150 000 € HT prévue sur l'exercice 2019

Tranche conditionnelle 1 : 150 000 € HT envisagée sur l'exercice 2021

Tranche conditionnelle 2 : solde et fin des travaux envisagés sur l'exercice 2022

Il **SOLLICITE** à l'unanimité l'aide de l'Etat au titre de la DETR, et l'aide du Conseil Départemental pour la réalisation de la première tranche ferme (estimatif de 150 000 € HT)

Il **AUTORISE** à l'unanimité le Maire à signer après réception de l'accusé de réception du dossier complet de la demande de subvention, à signer les marchés concernés.

Plan de financement

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le projet de rénovation de l'Eglise de Morey-Saint-Denis TRANCHE 3 pour un montant de 133 630,78 HT, sur la base des offres retenues.
- **SOLLICITE** le concours du Conseil Départemental dans le cadre du programme « Village Côte-d'Or », et DETR
- **DEFINIT** le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
DETR			25%	~33408 €
CD	Sollicitée		25%	~33408 €
CRB			%	
Réserve parlementaire			%	
Autre (à préciser)			%	
TOTAL DES AIDES			50%	66 815,39 €
Autofinancement			50%	66 815,39 €

- **PRECISE** que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune,
- **S'ENGAGE** à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce projet,
- **ATTESTE** de la propriété communale de l'Eglise de Morey-Saint-Denis

Séance du 21 novembre 2018

5. DESTINATION DES COUPES DE BOIS

*Vu les articles L211-1, L214-6, L214-10, L214-11 et L243-1 à 3 du Code forestier ;
Vu le décret n°2015-678 du 16 juin 2015 relatif aux conditions de mise en œuvre du 3^e alinéa de l'article L. 214-5 du code forestier
Vu le Règlement National d'Exploitation Forestière ;
Vu les articles 12, 14 et 15 de la Charte de la forêt communale ;
Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale ;
Considérant la présentation faite par l'Agent patrimonial des parcelles proposées à l'inscription ou non à l'état d'assiette 2019 ;*

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

SOLLICITE le report du passage en coupe pour les parcelles :

Parcelle	Surface (ha)	Type de coupe	Délai	Justification
2	2,56	SF	2021	Stock affouage
19	5,48	RS	2021	Raison sylvicole

6. SOLIDARITE COMMUNES DE L'AUDE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la journée du lundi 15 octobre 2018 restera à jamais une journée noire pour l'ensemble des habitants du département de l'Aude. Ne pouvant rester indifférents aux colossaux dégâts matériels subis par quelques 70 communes, le Maire propose que la commune apporte un soutien financier à l'association des maires de l'Aude et au département de l'Aude.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide de verser 300,00 € afin de venir en aide aux communes sinistrées.

7. QUESTIONS DIVERSES

Réunion publique avec le Député Didier PARIS à Gevrey-Chambertin, salle des Climats, le 7 décembre 2018 à 16h

Lecture de la lettre d'un administré faisant remarquer l'absence d'affichage des derniers comptes-rendus des réunions du conseil municipal, sur certain panneaux et défaut de distribution du bulletin dans sa propre boîte aux lettres.

Lors du prochain conseil municipal, il sera évoqué l'implantation d'une antenne téléphonique sur le village, au niveau du terrain de sport, le long de la voie ferrée.

Séance du 21 novembre 2018

Prochain Conseil prévu le 19 décembre 2018

Séance levée à 21h00

Affiché le 26/10/2018

SÉANCE du 21/11/2018 DELIBERATION N° 1 à 6		TABLEAU DES SIGNATURES	
Gérard TARDY	Jean Luc ROSIER Pouvoir à Gérard TARDY	Nadine DUPREY	Jean Paul MAGNIEN
Samuel JEANNIARD	Delphine COURTOT	Maria SANCHEZ NOGAREDA Pouvoir à Nathalie DZYGA GOUVERNET	Nathalie DZYGA GOUVERNET
Alexandre JOUVANCEAU Absent	Mathilde MAGNIEN	Marie Christine MORIN	Incarnation NOBLOT
Maria PEIRAZEAU	Gérard REMONDET		